



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - N°74

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02/03 VIE SOCIALE

- Vœux du Secteur Retraités
- En région

04/05 INFORMATION

PRATIQUE

- Transmettre ou recevoir des biens
- Annulation ou retard d'un vol

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Électricité, gaz, carburants...

07 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Téléphone portable : comment sécuriser vos données

08 MILITANTS DISPARUS

- Décès de nos amis Maurice GENDRE, Joseph XAVERO
Hommage aux militants disparus

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► ISABELLE RAMICOURT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► NICOLE VO THAN THO

► CHRISTIANE CHAPARD

Reprendre notre destinée en main !

Le 21^{ème} siècle est-il devenu insensé et dénué d'humanité ? Normalement, les avancées technologiques, les progrès de la médecine, les prétendus bienfaits de la mondialisation sont censés nous offrir une époque formidable où chacun peut aborder la vie avec enthousiasme, se projeter dans l'avenir, faire face avec confiance aux difficultés qui se présentent.

Pourtant, cela fait plus de trois ans que nous vivons dans une appréhension permanente, entretenue par le gouvernement, bien aidé en cela par certains économistes ou médias!

C'est, d'abord, la crise sanitaire qui bouleverse nos vies et restreint nos libertés.

La guerre entre l'Ukraine et la Russie nous fait, aujourd'hui, redouter le pire.

Alors que toute guerre est une horreur pour les populations civiles et un drame pour l'humanité, certains s'abritent derrière ce conflit pour dissimuler leur inconséquence. Il serait la cause des problèmes économiques que nous subissons (flambée des tarifs de l'énergie et des prix à la consommation, les fins de mois difficiles et même la pénurie des pots de moutarde) !

Ces « maîtres à penser » nous incitent à devenir responsables, nous encouragent à la sobriété énergétique. Motif invoqué et ressassé : le risque de coupure d'électricité cet hiver est possible. À les entendre, la France, 6^{ème} puissance mondiale, rejoindrait le tiers monde ! C'est insensé !

Les retraités (dont certains perçoivent moins de 1100 € bruts par mois), les salariés, les chômeurs, refusent d'être infantilisés. Nombreux sont, d'ailleurs, ceux qui, depuis longtemps sont obligés de vivre dans la sobriété énergétique.

Aujourd'hui, nous payons le prix du « quoi qu'il en coûte », qui se traduit, entre autres, par les réformes de l'assurance chômage et des retraites, la baisse de notre pouvoir d'achat.

Alors que, pour les plus riches, c'est surabondance de profits et démesure énergétique, il est intolérable que, dans ce pays, la peur devienne une arme employée par les dirigeants pour mieux faire passer des réformes néfastes pour les citoyens, toutes générations confondues.

Pour Force Ouvrière, il est impératif de lutter pour préserver et améliorer notre pouvoir d'achat, nos acquis sociaux, notre sécurité sociale et le droit à une retraite décente. Pour que, aujourd'hui et demain, chacun puisse vivre avec dignité, le combat n'est pas un choix mais une nécessité !

Gérard Albessart

Bonne année

Vœux du Secteur Retraités

Isabelle, Pierrot, Raymond, Gérard et toute l'équipe de rédaction vous souhaitent une année 2023 remplie de soleil et de sourires, faite d'amour et de joie. Qu'elle soit pour vous et votre famille une année de bonheur et de prospérité.



► EN RÉGION

Des retraités actifs en cette fin d'année !

Plus que jamais, les retraités FO COM sont mobilisés. Que ce soit à Laon, Montauban, Metz, Châteauroux..., au cours des réunions régionales, ils ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à défendre leur droit à une vie décente. S'ils dénoncent la baisse du pouvoir d'achat et exigent l'augmentation des pensions et des salaires au moins à hauteur de l'inflation, les retraités n'oublient pas que, en outre, les réformes que subissent les actifs les impactent indirectement. Ils s'opposent à toutes celles aggravant les conditions de vie de leurs enfants, les futurs retraités. Le projet de réforme des retraites en est un exemple frappant ! Les retraités estiment que seule la mobilisation de tous permettra de préserver et améliorer les droits et les acquis sociaux en matière de retraite, de santé et de pouvoir d'achat...

Région MIDI-LANGUEDOC

Les retraités des départements du Tarn et Garonne et du Lot, se sont retrouvés, le 15 novembre dernier, à Montauban, pour dénoncer le peu de considération du gouvernement envers ses fonctionnaires retraités. Louis Grosselle, Christine Monnel, secrétaire régionale, François Lefèbre ont animé cette réunion. Élections CAP/CCP, pouvoir d'achat, réforme des retraites..., ont été les thèmes abordés. Ce fut une journée riche en échange et conviviale. Vivement la prochaine !



Région NORD



Le 15 novembre, les membres de la commission régionale des retraités se sont réunis à Laon, sous la présidence de Virginie Symphorien, secrétaire régionale. Ils ont débattu de l'actualité. Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat, refus de la casse de notre Sécu, mobilisation contre la réforme des retraites, soutien au travail des militants actifs et développement de notre syndicat... ont été le leitmotiv de cette réunion. Un repas fraternel et amical a conclu la journée de ces retraités bien déterminés à ne pas se laisser faire.

Région EST

Le 13 octobre 2022, les retraités de Lorraine « Poste et Orange » ont repris avec enthousiasme la vie syndicale. François Vuitton, secrétaire régional, Jean-Luc Burgain et Gérard Albessart ont animé cette assemblée. Face à une actualité pré-occupante pour leur devenir et celui des salariés. Ils ont manifesté leur opposition à la perte de leur pouvoir d'achat, à la réforme des retraites. Ils ont réclamé des moyens humains et financiers, dans les établissements abritant des séniors, afin que la dépendance soit traitée dignement et avec humanité. Comme il se doit, la journée s'est terminée autour d'un repas fraterne !



Région CENTRE



Le 17 novembre, c'est à Châteauroux, que de nombreux retraités de la région se sont retrouvés. L'évocation du pouvoir d'achat, de la revalorisation des pensions et de la réforme des retraites ont conduit à de nombreux échanges. Marie Noëlle Bléron, secrétaire régionale, et Gérard Albessart ont rappelé que toutes les réformes avaient pour objectifs : réduire les droits sociaux de tous, « actifs ou/et retraités », abaisser le niveau de vie de chacun, casser notre système de protection sociale (créé en 1945) au profit du

marché. Il ressort de ces travaux que la défense de nos droits à une vie décente passe par notre unité. Nous devons rester solidaires des salariés car c'est ensemble que nous pourrons gagner. Le combat n'est pas un choix mais une nécessité !

TRANSMETTRE OU RECEVOIR DES BIENS

Réduire les frais de succession



Appelés aussi **droits de succession**. C'est comme pour la douane, on a le « droit », de payer une taxe ! Évidemment, chaque cas est particulier. Il faut tenir compte de la situation familiale, de celle des héritiers ainsi que de la composition du patrimoine.

Néanmoins, dans tous les cas la question est : comment faire pour être exonéré, au maximum, des droits, taxes ou impôts attachés à une succession.

Il faut, c'est un préalable important, savoir que la législation générale est tellement complexe qu'il convient d'entamer les démarches le plus tôt possible. Il en va de même pour certaines dispositions, par exemple les placements financiers, qui ne peuvent être prises en dernière minute.

D'emblée, on se rend compte qu'il y a pléthore de cas envisageables. Il est impossible d'en faire, en un article, une liste exhaustive détaillant chaque particularité¹. Nous ne relevons, donc, que quelques généralités susceptibles d'orienter le donateur.

La donation est, évidemment, une des meilleures façons de transmettre des biens en évitant au(x) bénéficiaire(s) de laisser trop d'argent au fisc. Pour l'immobilier, elle peut être en pleine propriété ou en nue-propriété. Dans ce dernier cas le donateur garde l'usufruit du bien. Chaque parent peut donner, sans qu'il y ait imposition, jusqu'à 100 000 euros (pour un couple, 200 000 euros) à chacun de ses enfants. Dans les mêmes conditions le montant est de 31 865 euros pour les petits-enfants et de 5 310 euros pour les arrière-petits-enfants.

Pour les gens mariés, afin, en cas de décès de l'un des conjoints, de protéger le survivant quant à la jouissance de certains biens - par exemple la résidence principale - il est préférable d'établir une donation entre époux.

S'il n'y a pas mariage, il faut, rapidement, songer à protéger chacun des 2 membres du couple. À titre d'exemple, un concubin subit une fiscalité de 60 % !

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est plus protecteur mais, c'est impératif, la transmission doit être définie par testament.

Les contrats d'assurance vie sont des placements qui permettent de distribuer avec souplesse à un concubin, à ses petits-enfants et neveux, car il est possible d'ouvrir un contrat pour chaque bénéficiaire. Les versements effectués avant d'atteindre 70 ans sont exonérés d'impôts. Au-delà la taxation est limitée à 20 %. Les enfants nés d'une précédente union mais que le donateur a contribué à élever, peuvent acquérir des droits particuliers par le truchement d'une « adoption simple ». Ils bénéficieront d'un abattement de 100 000 euros puis d'un taux progressif de 5 à 45 % (si l'enfant est majeur lors du décès du parent celui-ci devra avoir participé à son éducation au moins cinq ou dix ans, selon les cas).

Il est possible de renoncer à l'héritage légué par ses parents, au profit de ses enfants. Ils bénéficieront alors d'un abattement. L'avantage, outre que cela les aide plus rapidement, est que ce qui est ainsi transmis sort de la future succession et ne sera donc plus taxé.

Le plus souvent, compte tenu que la majorité des patrimoines des salariés est plutôt modeste, si l'on procède à des donations préventives, la transmission des biens reste relativement simple à gérer. Cependant, comme les règles et les lois sont souvent changeantes et, bien souvent, assez compliquées à comprendre, il faut, toujours, faire valider ses choix par un expert. Les notaires sont, probablement, sur ces sujets, les mieux informés et, partant, les mieux à même de dispenser des conseils appropriés et judicieux.

¹ Il est possible de se renseigner plus précisément en consultant le site : www.economie.gouv.fr et en indiquant « succession » à la rubrique recherche.

AVIONS : ANNULATION OU RETARD D'UN VOL

Quels sont les remboursements envisageables ?

Un voyage en avion est prévu mais un empêchement majeur oblige à y renoncer, le vol est annulé ou retardé. Il est possible, évidemment sous certaines conditions, de récupérer tout ou partie la somme payée.

1. IMPOSSIBILITÉ DE PARTIR, IL FAUT :

- vérifier les conditions de vente du billet d'avion.

En effet, les conséquences de l'annulation ne sont pas fixées par la loi ou les traités internationaux, mais par le contrat passé avec la compagnie.

Certains billets peuvent être ainsi modifiables, permettant de repousser les dates du voyage, d'autres sont même remboursables.

- consulter les conditions de l'assurance annulation (si souscription)

Le remboursement est possible si les motifs d'annulation sont couverts par cette dernière :

- Accident, licenciement économique, décès d'un proche ou encore certaines maladies...

À savoir : certaines cartes bancaires proposent d'office ce type d'assurance, il ne faut pas hésiter à consulter le contrat de la banque et les garanties proposées.

2. LE VOL EST ANNULÉ

Dans tous les cas, que le vol soit européen ou non, cette défection déclenche, au minimum, un remboursement et, éventuellement, des dommages et intérêts (en cas de préjudice financier ou moral).

Pour les vols européens des droits particuliers existent (au départ ou à l'arrivée d'un pays de l'UE, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suisse). **La compagnie doit proposer :**

- un réacheminement sur un autre vol ou un remboursement du billet dans un délai de 7 jours (avec prise en charge des frais d'hôtel et de restauration).
- le versement d'une indemnité forfaitaire : 250€ pour les vols de moins de 1 500 km, 400€ pour les vols intracommunautaires ou de 1 500 à 3 500 km, et 600€ au-delà.

Il existe cependant 3 cas dans lesquels l'indemnisation pour cause d'annulation n'est pas due :

- si la compagnie a informé les passagers de l'annulation du vol au plus tard deux semaines avant l'heure du départ
- en cas de délai inférieur, si une place a été offerte sur un autre vol (horaire proche de l'initial)



- en cas de circonstances extraordinaires (météo, risques liés à la sécurité, grève, etc.).

3. LE VOL EST RETARDÉ

Sauf circonstances extraordinaires, le passager qui subit un retard de plus de trois heures à l'arrivée, a les mêmes droits qu'en cas d'annulation, notamment en termes d'indemnisation.

En outre, la compagnie aérienne doit lui fournir l'assistance nécessaire (rafraîchissements, restauration, nuit d'hôtel, transport entre l'hébergement et l'aéroport) dès que le retard au départ d'un vol atteint :

- deux heures ou plus pour les vols jusqu'à 1 500 km
- trois heures ou plus pour ceux de 1 500 à 3 500 km
- quatre heures ou plus pour un transport d'une distance supérieure.

En cas de retard, au départ, d'au moins cinq heures, et seulement si le passager renonce à son voyage, ce dernier est en droit de :

- se faire rembourser son billet
- en cas d'un vol au départ d'une escale de correspondance, demander la prise en charge du vol retour vers son point de départ initial.

Bien entendu, en cas de défection du transporteur, aucune mesure ne peut, véritablement, compenser les désagréments engendrés mais, au moins, ces dispositions permettent de les atténuer un peu.

Il est donc important de connaître celles qui existent à ce niveau.

**ÉLECTRICITÉ, GAZ,
LES PRIX DE VENTE
AU CONSOMMATEUR
SONT
« HORS CONTRÔLE » !**

À QUI LA FAUTE ?

La concurrence, crédo libéral censé générer une baisse des coûts des fournitures énergétiques a, au contraire, permis l'émergence d'opérateurs cupides, plus avides de profits à court terme que pressés d'offrir aux consommateurs un service convenable.

Aujourd'hui, E.D.F. opérateur historique, loi du marché oblige, se retrouve confrontée à des concurrents qui ne produisent aucune valeur ajoutée dans l'économie, mais vivent d'une rente énergétique. Les associations de consommateurs n'ont pas été les seules à réagir à l'augmentation des tarifs. L'autorité de la concurrence, en charge des marchés en France, a estimé que la hausse proposée « conduirait à faire payer aux consommateurs les effets du plafonnement de l'accès régulé à l'électricité nucléaire ».

La hausse des tarifs apparaît dès lors comme contraire à la volonté du Parlement de proposer des coûts permettant de restituer aux consommateurs le bénéfice de la compétitivité de notre parc nucléaire. Le principe de « l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique » (ARENH) permet aux opérateurs privés d'accroître considérablement leurs marges sur le dos d'investissements publics en se dédouanant des charges et risques financiers lié à l'entretien matériel du réseau.

Selon l'institut, pourtant libéral, Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques publiques (iFRAP), cette doctrine absurde n'est pas viable. Il considère qu'E.D.F. est aujourd'hui victime d'un système qui contraint l'entreprise à subventionner ses propres concurrents privés. Un exemple : elle est tenue de fournir à « Total Énergie » du courant à bas prix.

Il serait plus normal que tous les distributeurs réalisent eux-mêmes des investissements visant à produire de l'électricité.

Pourquoi les tarifs de l'électricité sont-ils si volatils ?

Ce marché s'appuie sur une place boursière européenne « EPEX Spot »¹ sur laquelle s'échange le courant électrique avec, selon sa provenance, d'énormes variations de prix. Par exemple, en cas de demande forte, les centrales thermiques sont mises à contribution et le coût est ajusté sur le cours du gaz ou du charbon.

À cela s'ajoute, dans le cadre du marché carbone européen, une taxe CO₂. Notons également, au passage que, dans un futur proche, les contribuables paieront la renationalisation d'EDF.

Concernant le prix du gaz, le conflit entre la Russie et l'Ukraine fait que la spéculation est énorme. De surcroît la grande dépendance de la France à un nombre restreint de fournisseurs provoque, en cas de carence d'une des source d'approvisionnement, une pénurie qui génère une montée des prix en flèche qui peut aller jusqu'à 40% sur une période de 2 mois.



¹ European Power Exchange spot

TÉLÉPHONES PORTABLES

Comment sécuriser vos données ! (1^{ère} partie)

Nos appareils mobiles ne servent pas qu'à téléphoner. Ils contiennent de nombreuses informations personnelles sensibles et des applications qui permettent d'y accéder. Mal sécurisés, ils sont perméables aux logiciels malveillants qui peuvent compromettre les données qui y sont stockées ou les utiliser frauduleusement. De plus, de petite taille, ils sont très faciles à perdre ou à se faire voler.



Voici quelques mesures essentielles pour protéger votre appareil contre les menaces les plus fréquentes.

Utiliser les codes d'accès.

La première précaution est d'interdire l'utilisation frauduleuse du téléphone.

Qu'il s'agisse du code de déverrouillage¹ ou du code PIN², ces protections élémentaires empêchent une personne malintentionnée de pouvoir se servir facilement de l'appareil en cas de perte, de vol ou d'indiscrétion et d'accéder aux informations. Les codes d'accès doivent être difficiles à deviner. Évitez ceux, trop simplistes comme 0000, 1111 ou 1234. Il convient d'activer le verrouillage automatique après un laps de temps sans utilisation.

1. Le Code de verrouillage (mot de passe, signes, combinaison de touches ou éléments biométriques) empêche de pouvoir se servir de l'appareil.
2. Composé de 4 chiffres, le code PIN bloque quant à lui, l'accès à la carte SIM qui contient les informations de l'abonnement à l'opérateur de téléphonie mobile.

Éviter les attaques insidieuses.

Certaines attaques par SMS ou par mail, comme le phishing(3), incitent à accéder à un lien malveillant. Elles consistent à appâter le destinataire par des tactiques de simulation pour qu'il transmette des informations personnelles ou télécharge des logiciels dangereux.

3. Le phishing ou hameçonnage, est une forme d'escroquerie dont l'auteur, en utilisant la présentation d'un organisme connu (banque, service des impôts, CAF, etc.), tente d'obtenir des informations sensibles (code d'accès, no de compte, . . .)

Il faut traiter avec prudence tout SMS non sollicité, en particulier ceux qui prétendent provenir d'une banque et demandent, en urgence, des informations personnelles ou financières. Ils contiennent, très souvent, des fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire. Y être attentif est une précaution utile. Il est indispensable, également, de vérifier l'adresse d'origine des mails et de se méfier des messages non demandés qui cherchent à créer un sentiment d'urgence ou de danger irréversible.

Attention: tous les messages frauduleux reçus par SMS ou par mail doivent être supprimés, aucune réponse ne doit être apportée à l'expéditeur. En cas de doute il est prudent d'appeler le service ou l'organisme qui serait à l'origine du message.

Les fraudeurs et les escrocs peuvent également appeler au téléphone. Il est avisé, en cas d'appels téléphoniques suspects, de ne pas décrocher, en particulier s'il s'agit de numéros cachés. Un intervenant sérieux laissera un message sur le répondeur. Un escroc tentera de convaincre que son offre est réelle ou que le but de son appel est légitime. Si l'interlocuteur demande des informations d'identification personnelle comme des codes PIN, des numéros de compte bancaire ou de carte de crédit, un seul réflexe : raccrocher immédiatement. L'intimidation ou les menaces sont un autre signal d'alerte majeur.

L'ingéniosité des escrocs est sans limite et nul n'est à l'abri d'une attaque, d'une arnaque... Ces quelques premiers conseils devraient vous permettre de mieux protéger votre portable.

Hommage à Maurice GENDRE...

C'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès de notre camarade et ami Maurice Gendre survenu le 1^{er} décembre 2022, à l'âge de 93 ans.

Télégraphiste aux PTT et adhérent de la première heure à Force Ouvrière, Maurice était un militant de conviction et possédait une faculté de raisonnement incomparable. Secrétaire Fédéral Régional de Midi-Pyrénées pendant de nombreuses années, il a fait de FO le syndicat majoritaire aux élections professionnelles.

En 1979, il est élu Secrétaire Général de l'UD de Haute Garonne. Il occupera ce poste jusqu'en 1995. Membre de la Commission Exécutive Confédérale, il exercera d'autres mandats, notamment, celui de vice-président du CESR Midi-Pyrénées et, au plan national, de conseiller au Conseil Économique et Social entre 1993 et 1998.



...Et à Joseph XAVERO



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade et ami Joseph Xavero, survenu 15 octobre 2022, à l'âge de 83 ans.

Joseph a occupé les fonctions de Secrétaire Départemental de la Fédération Syndicaliste de Guyane puis, succédant à Arthur HUBERT, celle de Secrétaire Général de l'Union Départementale Force Ouvrière de Guyane.

Il a également été, de 1976 à 1995, président de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle de Guyane.

En Guyane, Joseph, militant infatigable, proche de chacun, était connu, apprécié et respecté de tous.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ◇ Mme Madeleine DREYFUS (Allier)
- ◇ Mme Marie-Annick ROBIN (Ardennes)
- ◇ Mme Marie-Christine ROUSSEL (Doubs)
- ◇ M Yves BOUET (Gard)
- ◇ M Jean CARRASSET (Gironde)
- ◇ M Pierre GAILLARD (Loire)
- ◇ M Claude BEAULIEU (Loire-Atlantique)
- ◇ M Guy MAXIME (Loiret)
- ◇ Mme Annie RUMEAU (Lot-et-Garonne)
- ◇ M Michel OUDIT (Haute-Marne)
- ◇ M Jean-Jacques HERIQUE (Meurthe-et-Moselle)
- ◇ M Jean-Pierre TOFFOLUTTI (Meurthe-et-Moselle)
- ◇ M Jacques FRANCK (Nord)
- ◇ M Bernard GHYSEL (Nord)
- ◇ M Marcel BRIOIS (Pas-de-Calais)
- ◇ Mme Nadine BONZI (Pyrénées-Atlantiques)
- ◇ M Jean RESSAN (Pyrénées-Atlantiques)
- ◇ M André CAHEN (Paris)
- ◇ M Henri RIVIERE (Paris)
- ◇ M Adrien PESCHER (Haute-Vienne)
- ◇ M Pierre BAILLIF (Val-d'Oise)
- ◇ M Christian CLERY (Guadeloupe)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.